Image not found or type unknown

EVALUATION DES RECOMPENSES

Par **hypoccampe**, le **21/03/2012** à **15:25**

Bonjour,

J'ai besoin de vos connaissances pour connaître le cas suivant me concernant en tant qu'héritier
Mes parents, mariés sous le régime légale
Je suis fils unique de mon père
Ma mère à un enfant d'un mariage précédent
Bien propre à mon père =
Il hérite de ma gd mère 6 appartements, mis en location pendant une dizaine d'annèes, ensuite il en vend 4 de son vivant.
remis sur un compte bancaire commun.
ces ventes sont de l'ordre de 292.175 euros
Les frais sur successions = 46.238 euros

Bien propre ma mère
Elle reçoit en donation partage la maison à ma gd mère, mon père paye la part aux 2 soeurs
Ma mère n'a jamais travaillé
Mon père fait des travaux d'agrandissement de cette maison qui devient leur résidence principale
valeur de la maison au partage 13.722 euros
frais des travaux = 39.000 euros
soulte versée aux 2 soeurs de ma mère 9.148 euros

Mon père est décédé en 1994
Au décès de mon père il y avait un actif net de 158.136 Euros
le notaire n'a pas tenu compte des récompenes (ma mère, ne l'a pas informé, et moi je découvre tout cela après la mort de ma mère)

Ma mère vient de décéder et mon notaire me dit qu'il faut tenir compte des récompenses

Il reste à la succession de ma mère
La maison a elle = valeur estimée 90.000 euros et 13.000 euros de liquidités.

Comment calculer la récompense ?

Sachant que mon demi-frère et moi héritons de ma mère.

Ma mère à fait une donation de 5.000 euros à moi et mon demi-frère

je n'ai rien eu d'autre de mon père.

Pour information = ma mère avait choisi 100% de l'usufruit

Mon calcul, fait resortir un déficit
Je me demande si la récompense calculée par mes soins est bien faites ! je n'en suis pas sûr,

J'ai à faire la déclaration de succession, mon demi-frère ne s'étant pas encore prononcé.

Je vous remercie infiniment de m'aider dans la possibilité de vos connaissances.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés